



Assemblée générale

Distr. générale
23 mars 2010
Français
Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Treizième session

Point 10 de l'ordre du jour

Assistance technique et renforcement des capacités

Rapport de l'expert indépendant chargé d'examiner la situation des droits de l'homme en Somalie, Shamsul Bari*

Résumé

Dans l'esprit de tous, il allait de soi que la situation des droits de l'homme en Somalie s'améliorerait avec la réinstallation à Mogadishu, au début 2009, du nouveau Gouvernement fédéral de transition. Toutefois, le gouvernement du Président Sheikh Sharif a été sévèrement contesté par des groupes d'opposition islamistes radicaux, principalement Al-Shabaab et Hizbul Islam, avec tout d'abord une offensive de grande envergure pour s'emparer de Mogadishu le 7 mai 2009. Des échanges de tirs de mortier imprécis et indiscriminés répétés entre toutes les parties ont tué et blessé de nombreux civils, les obus étant tombés sur des habitations, des marchés et des mosquées, de même qu'ils ont poussé plusieurs dizaines de milliers de personnes à fuir la capitale et d'autres zones de conflit. Les interprétations extrêmes de la charia par des groupes d'opposition armés, principalement Al-Shabaab et Hizbul Islam, et par les milices claniques locales contrôlant Kismayo ont donné lieu à des châtiments corporels sévères – par exemple, l'amputation et la lapidation – qui illustrent à quel point la violence continue de se substituer à la primauté du droit dans de nombreuses régions. De graves exactions commises contre des femmes et des enfants ont été signalées dans tout le pays, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants par toutes les parties au conflit. En outre, les informations faisant état de meurtres, de mutilations et de violences sexuelles et à caractère sexiste abondent.

Les troupes de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) qui protègent Mogadishu et d'autres installations officielles importantes ont fréquemment été prises pour cible par les islamistes. L'incident le plus grave s'est produit en septembre 2009 lorsque le commandant adjoint de la force et au moins 17 soldats chargés du maintien de la paix ont été tués dans des attentats-suicide coordonnés visant les troupes de l'AMISOM. Alors que ces dernières ripostaient aux attaques, dont beaucoup avaient été lancées à partir de zones peuplées de civils, telles que le marché de Baakara, des victimes civiles ont été signalées suite à cette riposte et suite aux contre-attaques des forces d'opposition. Un déplacement

* La soumission tardive du présent rapport s'explique par le souci d'y faire figurer des renseignements aussi à jour que possible.

important de population fuyant la capitale s'est également produit. Les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme dans l'ensemble du pays, y compris au Puntland et au Somaliland, continuent d'être exposés à des risques croissants, des menaces sévères et des assassinats ciblés en raison de leur activité. La plus meurtrière de ces attaques a été l'attentat-suicide du 3 décembre 2009 visant la cérémonie de remise des diplômes aux étudiants en médecine et au cours duquel ont trouvé la mort des ministres du Gouvernement, des médecins, des journalistes, des étudiants en médecine et des enseignants.

L'expert indépendant se félicite de la décision récente du Gouvernement de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant, mais il réitère ses inquiétudes concernant les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire qui se poursuivent en Somalie. Il pense que les tâches essentielles du Gouvernement sont d'établir l'état de droit et la bonne gouvernance en Somalie. Cela contribuera à générer le soutien de la population à ses efforts pour assurer la paix et la réconciliation. Il exhorte toutes les parties au conflit à se réunir en vue d'établir la paix en Somalie, où la population a souffert un des pires calvaires de l'histoire de l'humanité dont elle mérite d'être libérée. Il insiste sur l'effet négatif de la piraterie, des migrations mixtes et de la traite des personnes qui y est liée en Somalie, qui pourrait nuire à la fragile stabilité du Puntland et du Somaliland. Il enjoint donc la communauté internationale à faire face à ces phénomènes sur le terrain en adoptant une approche globale; il souligne le besoin urgent d'établir un mécanisme approprié de lutte contre l'impunité et de demander des comptes aux auteurs de crimes de guerre potentiels et de violations massives des droits de l'homme et du droit humanitaire; il recommande que l'ONU déplace le centre de ses activités de Nairobi vers les régions les plus sûres de Somalie et prie instamment la communauté internationale de fournir les fonds nécessaires au Gouvernement et à l'ONU afin de leur permettre de remplir leurs diverses responsabilités.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–3	4
II. Réunions et collecte d'informations.....	4–36	4
A. Réunions avec le Gouvernement fédéral de transition	4–10	4
B. Réunions avec des responsables de l'Organisation des Nations Unies et autres	11–30	5
C. Réunions avec des réfugiés à Dadaab au Kenya.....	31–36	9
III. Évolution dans les domaines politique, sécuritaire et humanitaire	37–44	10
A. Évolutions dans le domaine politique.....	37–39	10
B. Situation en matière de sécurité	40–42	11
C. Situation humanitaire.....	43–44	11
IV. Situation des droits de l'homme dans la région du centre-sud.....	45–57	12
A. Le droit à la vie et à l'intégrité physique	48–50	12
B. Liberté d'opinion et d'expression	51–52	13
C. Violences à l'égard des femmes	53–55	13
D. Droits de l'enfant	56–57	14
V. Situation des droits de l'homme au Puntland	58–67	14
A. Réunion avec le Gouvernement du Puntland	58–63	14
B. Commentaires généraux sur la situation des droits de l'homme au Puntland.....	64–67	16
VI. Situation des droits de l'homme au Somaliland	68–74	16
A. Accès à la justice et état de droit	69–71	17
B. Violations des droits de l'homme commises par les comités régionaux de sécurité	72–73	17
C. Nécessité de renforcer les capacités	74	18
VII. Observations sur la situation en Somalie	75–86	18
VIII. Recommandations	87–109	20
A. Recommandations destinées au Gouvernement fédéral de transition	87–95	20
B. Recommandations destinées aux autorités du Somaliland	96	22
C. Recommandations destinées aux autorités du Puntland	97	22
D. Recommandations destinées aux groupes d'opposition	98	22
E. Recommandations destinées à l'ONU	99–104	22
F. Recommandations destinées à la communauté internationale	105–107	24
G. Recommandations destinées à l'Union africaine/Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)	108–109	24

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en vertu de la résolution 12/26 adoptée par le Conseil des droits de l'homme en septembre 2009, par laquelle le Conseil des droits de l'homme a exprimé sa profonde préoccupation face à la situation des droits de l'homme et à la situation humanitaire en Somalie et a renouvelé le mandat de l'expert indépendant pour une année, en lui demandant de soumettre un rapport à ce sujet à la treizième session du Conseil des droits de l'homme en mars 2010. À cette fin, l'expert indépendant a effectué sa quatrième mission sur le terrain, au Kenya et en Somalie, du 12 au 24 janvier 2010. Il s'est rendu à Hargeisa dans le Somaliland et à Boosasoo et Garowe dans le Puntland. Au Kenya, il a tenu des réunions à Nairobi et s'est rendu dans les camps de réfugiés de Dadaab. Malheureusement, il ne lui a pas été possible de se rendre à Mogadishu et dans les régions du sud et du centre de la Somalie.

2. Il convient peut-être de rappeler que l'expert indépendant avait présenté son troisième rapport au Conseil en septembre 2009. Le présent rapport couvre la période comprise entre septembre 2009 et février 2010. Il s'appuie sur les réunions de l'expert indépendant avec les parties prenantes en Somalie, des membres du Gouvernement fédéral de transition et du Parlement, les organisations de la société civile, les réfugiés et les Nations Unies.

3. L'expert indépendant remercie tous ses interlocuteurs, de même que le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie (UNPOS), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le personnel du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour leur hospitalité et leur soutien logistique durant son séjour à Nairobi et ses visites à Hargeisa, Boosasoo et Garowe.

II. Réunions et collecte d'informations

A. Réunions avec le Gouvernement fédéral de transition

4. La visite du Président somalien à Nairobi lors du séjour de l'expert indépendant dans cette ville a donné à l'expert l'occasion de rencontrer le Président pour la première fois depuis la prise de fonctions de ce dernier. L'expert indépendant a également tenu des réunions distinctes avec la Ministre de la parité, de la condition féminine et des affaires familiales, M^{me} Fauzia Mohamed Sheikh, qui est également le point de contact pour les droits de l'homme, ainsi qu'avec le Ministre des finances et Vice-Premier Ministre, M. Sharif Hassan Sheikh Aden. Il les remercie ici d'avoir accepté de le rencontrer malgré leur emploi du temps chargé.

5. L'expert indépendant a fait part au Président de ses inquiétudes face à la poursuite des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire en Somalie et a souligné l'importance du rôle du Gouvernement dans la protection de la population. Malgré ses ressources et ses capacités limitées, le Gouvernement doit néanmoins démontrer qu'il est déterminé et résolu, et capable de sortir le pays du conflit et de le mener vers la paix, la réconciliation et le rétablissement.

6. Le Président a déclaré qu'il partageait les préoccupations soulevées par l'expert, tout en soulignant les nombreuses difficultés auxquelles son gouvernement doit faire face. Il a indiqué que les droits de l'homme continueraient d'être violés tant que la guerre durerait en Somalie et que la paix et la stabilité ne seraient pas rétablies. La première nécessité pour

son pays était donc d'améliorer les conditions de sécurité, ce qui garantirait la protection de la population et renforcerait les droits de l'homme. Il était également nécessaire de renforcer la capacité du Gouvernement à assumer ses diverses responsabilités. Le Gouvernement avait besoin de troupes supplémentaires pour mettre un terme à la rébellion, ainsi que du soutien de la communauté internationale sur les plans financier et de l'assistance technique.

7. La Ministre de la parité, de la condition féminine et des affaires familiales et le Ministre des finances ont fait écho aux propos du Président. Ils ont souligné que le Gouvernement attendait que les engagements de financer ses activités pris par la communauté internationale à la Conférence internationale sur la Somalie qui s'était tenue à Bruxelles en avril 2009 se concrétisent.

8. Le Gouvernement espère que le vent va bientôt tourner dans la lutte contre les éléments antigouvernementaux, en particulier Al-Shabaab. Il renforce actuellement les effectifs de ses forces de sécurité et leur fournit un entraînement adéquat; certaines unités ont déjà été formées dans les pays voisins. Cependant, le manque de ressources gêne les efforts du Gouvernement et, parfois, les soldats ne peuvent même pas toucher leur solde ou recevoir des rations alimentaires suffisantes. Le Gouvernement espère néanmoins être en mesure d'affronter l'ennemi dans un avenir proche.

9. Le Gouvernement a des projets pour améliorer l'éducation et le système de santé dans le pays; par exemple, il espère ouvrir des institutions éducatives supplémentaires, notamment dans les camps pour les personnes déplacées à l'intérieur du pays. Ces institutions contribueraient à empêcher les enfants de ces camps de rejoindre les rangs d'Al-Shabaab. Étant donné les difficultés financières de nombreuses personnes et la nécessité de survivre dans un pays ravagé par la guerre, la principale motivation des enfants pour rejoindre les rangs d'Al-Shabaab est de se nourrir et d'aider leur famille. Al-Shabaab profite de cette situation et recrute les enfants des familles les plus pauvres en leur offrant de l'argent. Le Gouvernement souhaite également créer des emplois dans les camps de personnes déplacées afin que les familles puissent subvenir aux besoins de leurs enfants plutôt que de les envoyer grossir les rangs des forces d'opposition. Il s'efforce également d'organiser le retour des personnes déplacées.

10. Le Gouvernement pense qu'Al-Shabaab est rapidement en train de perdre la confiance des gens, en particulier depuis l'attentat suicide de l'hôtel Shamo en décembre 2009, au cours duquel des personnes innocentes et des enfants ont été tués. La population a vu comment Al-Shabaab détruisait les mosquées, attaquant les symboles de la culture soufie indigène et tuant les gens au nom du djihad. Al-Shabaab sème la peur dans l'esprit des populations sous leur contrôle et reçoit le soutien d'Al-Qaida et d'autres éléments criminels étrangers impopulaires. Le Gouvernement projette de créer des tribunaux des droits de l'homme qui aideraient les gens à faire aboutir leurs plaintes contre les auteurs de violations des droits de l'homme. Le limogeage des chefs des forces de sécurité et de police a démontré la détermination du Gouvernement à purger l'administration. La ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant est en cours.

B. Réunions avec des responsables de l'Organisation des Nations Unies et autres

11. Les responsables de l'ONU s'accordent à dire que la survie du Gouvernement fédéral de transition depuis un an, dans des conditions de sécurité extrêmement difficiles, constitue déjà en soi un succès remarquable. Le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'initiatives qui ont démontré qu'il avait commencé d'assumer les fonctions étatiques sérieusement. Ces initiatives incluent: la réinstallation du nouveau gouvernement

à Mogadishu; l'élaboration d'un budget annuel pour la Somalie pour la première fois depuis des années; la collecte dans le pays de recettes fiscales; le lancement d'une station de radio, etc.

12. En outre, le Gouvernement a cherché à établir le dialogue et la réconciliation avec les groupes d'opposition armés. Un succès partiel a été enregistré à cet égard, mais ce n'est pas suffisant pour transformer la donne politique. On peut considérer que cette approche et la capacité concomitante du Gouvernement à résister et à repousser les offensives militaires de l'opposition armée ont brisé la poussée idéologique des extrémistes religieux qui cherchent à renverser le Gouvernement. La politique du Gouvernement sur le plan de la réconciliation et de la main tendue à la population et aux forces d'opposition, ainsi que la mise en place d'institutions du secteur de la sécurité et d'un mécanisme de coordination avec la communauté internationale, était énoncée dans une série de documents élaborés par le Gouvernement et présentés à la réunion du Groupe de contact international sur la Somalie à Djedda en Arabie Saoudite en décembre 2009. L'élaboration de ces documents montre la maturité du Gouvernement.

13. Le Gouvernement est en train d'accélérer le processus de conciliation et d'intégration avec Ahlu Sunnah, ainsi que de concrétiser le processus de réconciliation au niveau local et de dialoguer avec les divers segments de la communauté, notamment la diaspora, en faisant connaître et en expliquant les programmes et les priorités du Gouvernement. Il a également fait savoir qu'il était disposé à entrer en relation et à négocier avec tous les groupes d'opposition armée qui le souhaitaient. Tous ces efforts nécessitent du temps pour produire des résultats. La communauté internationale doit donc continuer d'apporter son soutien au Gouvernement, et, plus que toute autre chose, lui fournir l'assistance financière ou autre dont il a besoin pour réussir à cet égard.

14. L'absence de soutien de la communauté internationale au Gouvernement constitue un sujet de préoccupation sérieuse et menace sa survie. Les luttes intestines entre divers groupes au sein du Gouvernement fédéral de transition constituent une autre source d'inquiétude. La déclaration de soutien d'Al-Shabaab à l'insurrection des rebelles houthis chiites du Yémen devrait être prise au sérieux par la communauté internationale. La régionalisation et l'internationalisation du conflit somalien pourraient rapidement affecter tous les pays de la corne de l'Afrique.

15. Ce n'est pas en assistant passivement à la détérioration de la situation sur les plans de la sécurité des droits de l'homme et sur le plan humanitaire que l'on pourra restaurer la paix et la sécurité en Somalie. Une politique se bornant à contenir les attaques contre Mogadishu ne peut pas durer. Il faut aider le Gouvernement à développer rapidement sa capacité à protéger les civils – notamment les femmes et les enfants, les personnes déplacées et les minorités – contre la vague de violence et l'imposition rigoureuse de la charia par les forces islamistes (conduisant à des traitements cruels, inhumains et dégradants quotidiens).

16. Une nouvelle évolution dans la lutte entre les forces du Gouvernement fédéral de transition et Al-Shabaab est la professionnalisation et l'internationalisation de ces derniers suite à l'afflux de djihadistes étrangers en provenance d'Afghanistan, du Pakistan et des pays du Golfe. Les étrangers prendraient le relais, dit-on, des djihadistes nationalistes somaliens. L'attentat contre l'hôtel Shamo à Mogadishu lors de la cérémonie de remise des diplômes aux étudiants en médecine aurait provoqué une scission à l'intérieur du mouvement. L'attaque aurait été lancée par des combattants étrangers, contre la volonté des nationalistes somaliens.

17. Il existe des informations crédibles selon lesquelles les camps d'entraînement des djihadistes sont bien organisés et de jeunes garçons sont recrutés dans les madrasas et les écoles coraniques pour être entraînés et enrôlés comme combattants. L'implication de jeunes gens issus de la diaspora somalienne, principalement de Minneapolis aux États-Unis d'Amérique et des pays nordiques représente une nouvelle dimension consternante du conflit. Il est troublant de relever que les auteurs des deux attaques récentes étaient issus de la diaspora et que les personnes ayant fomenté ces attaques n'ont pas hésité à revendiquer la responsabilité de leurs actes. Cette nouvelle stratégie d'Al-Shabaab vise probablement à remplacer les dirigeants locaux affiliés aux clans par des djihadistes étrangers, ce qui pourrait aggraver la scission au sein du mouvement islamiste radical.

18. Al-Shabaab attache plus d'importance à l'entraînement de ses combattants que le Gouvernement fédéral de transition. Ses camps d'entraînement pour les jeunes Somaliens sont mieux organisés. Les soldats gouvernementaux ne sont pas payés régulièrement et certains d'entre eux doivent même dormir sous des arbres. Des combattants supplémentaires sont nécessaires, ne serait-ce que pour défendre Mogadishu de manière adéquate. Même pour réaliser cela, l'objectif à court terme du Gouvernement de mettre sur pied une force de 10 000 combattants dans un avenir proche ne sera pas suffisant, à moins d'obtenir le soutien des principaux clans.

19. Une coordination accrue est requise entre les divers organismes des Nations Unies et au sein de chacun d'entre eux. Certains pensent que le soutien de l'ONU à la population somalienne serait plus crédible si l'Organisation transférait ses bureaux pour la Somalie situés à Nairobi en Somalie même. Un développement positif à cet égard est la récente évaluation par le Département de la sûreté et de la sécurité de la possible réinstallation de l'ONU à Mogadishu et l'identification d'une zone de la capitale somalienne où une base sécurisée de l'ONU pourrait être construite à proximité de l'AMISOM. Les organismes des Nations Unies devraient s'affranchir du soi-disant «syndrome de Nairobi», qui veut que les opérations des Nations Unies pour la Somalie basées à Nairobi travaillent en fait *sur* la Somalie, plutôt qu'*en* Somalie.

20. Sur le front humanitaire et des droits de l'homme, la situation des femmes et des enfants est devenue plus précaire, car ils sont les plus touchés par le conflit somalien. La Somalie a un des taux de mortalité maternelle les plus élevés au monde (entre 14 et 17 %) dû à la désintégration des institutions médicales publiques. Le taux d'alphabétisation des femmes oscille entre 12 et 14 %, tandis que 80 % des jeunes filles se marient précocement. Bien que la Constitution somalienne de 1991 ait criminalisé les mutilations génitales féminines, 97 % des jeunes filles subissent encore ces mutilations.

21. Il n'existe pas de statistiques crédibles relatives aux violences à l'égard des femmes. Les cas de violences sexistes enregistrés par les associations féminines, les programmes de soutien et autres montrent que les cas signalés de viol augmentent dans certaines zones, bien que cela puisse être dû en partie à une meilleure volonté de signaler ce type de cas. Parce qu'elles sont plus dynamiques sur le marché du travail car elles doivent gagner leur vie et faire vivre leur famille, les femmes somaliennes sont plus exposées à des situations de vulnérabilité. Les femmes sont souvent violées par les seigneurs de guerre.

22. Tout accord de paix en Somalie devrait faire une plus grande place aux femmes. Aucune amnistie ne devrait être autorisée pour les violences commises contre les femmes constitutives de crimes contre l'humanité, conformément aux résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité. Les femmes sont souvent victimes des luttes entre les clans. Il est temps pour les femmes d'être au centre du processus de paix. Le Gouvernement devrait annoncer une politique claire pour la protection des femmes et des enfants.

23. La principale inquiétude concernant les enfants est leur recrutement par toutes les parties au conflit. Il y a cependant quelques évolutions positives encourageantes. Malgré l'insécurité régnant dans la région du centre-sud, les journées pour la santé de l'enfant organisées par l'UNICEF ont pour la première fois touché les enfants et les femmes dans le tristement célèbre couloir d'Afgoye, qui est considéré comme étant l'endroit du monde où les personnes déplacées sont les plus nombreuses, ainsi que dans six quartiers de Mogadishu. Environ un million d'enfants somaliens ont été vaccinés en 2009, ce qui n'aurait pas été possible sans la coopération de tous, notamment des forces d'opposition.

24. À la mi-2009, plus de 11 000 enfants étaient scolarisés dans des écoles communautaires à Mogadishu et 33 000 à Afgoye, les deux régions les plus touchées par la guerre en Somalie. Il s'agit d'une augmentation de 100 % de la scolarisation depuis la fin de 2008, qui a été rendue possible essentiellement grâce à la collaboration de la plupart des acteurs impliqués. Les activités de l'UNICEF bénéficient également d'un soutien important de la collectivité, même dans les zones touchées par la guerre. Cette expérience montre que les approches se fondant sur l'appui des communautés ont plus de chances de réussir en Somalie. Par conséquent, il est nécessaire d'impliquer les gens et la société civile pour trouver des solutions aux problèmes anciens du pays.

25. L'évolution de la situation relative à la sécurité alimentaire, compte tenu en particulier de la sécheresse qui sévit dans certaines zones de la région du centre-sud, est un sujet de vive préoccupation. La situation est aggravée par les restrictions imposées par Al-Shabaab au Programme alimentaire mondial (PAM), qui ont eu pour conséquence la suspension de son programme d'assistance humanitaire aux populations vulnérables. Cette suspension a été motivée par l'attaque d'Al-Shabaab contre les bureaux du PAM à Buale et Wajid, en août 2009, où sept membres du personnel international étaient en poste. Par la suite, le PAM a poursuivi ses activités avec du personnel local uniquement; toutefois, de nouveaux incidents n'ont pas tardé à provoquer leur retrait également.

26. Suite à l'incident susmentionné, Al-Shabaab a publié une liste d'exigences en 11 points, énonçant un certain nombre de restrictions devant être imposées à la population locale. Celles-ci incluaient l'interdiction pour les femmes de travailler pour l'ONU et le paiement de 30 000 dollars tous les six mois pour assurer la sécurité du personnel de l'ONU. L'ONU dans son ensemble a rejeté ces conditions. En conséquence de quoi, le conseil central d'Al-Shabaab a publié une directive selon laquelle, à compter du 1^{er} janvier 2010, aucun produit alimentaire de l'étranger ne serait autorisé dans le pays. Seuls les produits alimentaires obtenus localement seraient autorisés. Le 18 décembre 2009, le PAM a décidé de suspendre ses activités dans la région du centre-sud.

27. Une évolution importante de ces derniers mois a été l'émergence d'une nouvelle dynamique des groupes des forces islamistes. Le conflit entre, d'un côté, la dynamique clanique et la tradition islamique modérée du soufisme et, de l'autre côté, la tradition islamique rigoriste wahhabo-salafienne qui était en train d'être imposée dans les zones urbaines par les djihadistes de l'extérieur, est un élément important à garder à l'esprit pour comprendre l'évolution de la situation dans le centre-sud de la Somalie.

28. Deux nouvelles dimensions au conflit en Somalie sont introduites par les forces islamistes: d'une part, les éléments du djihad international en Somalie sont considérés comme ayant des liens avec l'insurrection houthiste du Yémen et la Brigade Al-Qods en Palestine; d'autre part, le djihad est utilisé comme outil politique et les opérations d'Al-Shabaab sont en cours de professionnalisation. Ces opérations sont désormais planifiées longtemps à l'avance et exécutées avec une précision et une brutalité plus grandes. Un tel professionnalisme n'existait pas en 2008.

29. Al-Shabaab semble opérer non seulement dans le cadre du système traditionnel des clans somaliens, mais également en se conciliant les minorités qui ne bénéficient pas de la protection des principaux clans. L'organisation favorise également les mariages interethniques. Son allié Hizbul Islam contrôle l'accès au couloir d'Afgoye. Il contrôle également la cité portuaire de Kismayo et génère des revenus en percevant des taxes locales sur le commerce international du khat. Les relations d'Al-Shabaab avec la population locale varient d'un lieu à l'autre. Bien que le mouvement ait réussi à obtenir le soutien de la population locale en maints endroits, son interprétation radicale de la charia (notamment les châtements corporels imposés au terme d'une procédure sommaire, voire inexistante, et un code vestimentaire des plus stricts) lui a aliéné les sentiments de sympathie, en particulier de la part des femmes. Dans de nombreux endroits, l'organisation a pris possession des biens et des locaux laissés par l'ONU et revend ses équipements. Selon certaines indications, Al-Shabaab serait à court de liquidités.

30. La régionalisation et l'internationalisation du conflit somalien par l'introduction d'éléments d'Al-Qaida, ainsi que l'impact des activités liées à la piraterie dans le Puntland constituent une menace potentielle pour la paix et la sécurité internationales. La Somalie est en train de devenir pour le Yémen ce que le Pakistan est pour l'Afghanistan.

C. Réunions avec des réfugiés à Dadaab au Kenya

31. Les entretiens que l'expert indépendant a eus avec des réfugiés nouvellement arrivés de Somalie aux camps de réfugiés de Dadaab au Kenya ont constitué, de même que précédemment, sa principale source d'information de première main sur la situation à Mogadishu et dans la région du centre-sud. Les personnes déplacées à l'intérieur du pays et nouvellement arrivées à Boosasoo, dans le Puntland, constituaient son autre source de renseignements.

32. Lors de ses précédentes visites aux camps de Dadaab, les réfugiés avaient exprimé une opinion assez favorable des islamistes radicaux. Durant cette visite, l'expert a été frappé par la colère que les réfugiés ressentaient à l'égard des mêmes islamistes. Les femmes, en particulier, ont exprimé avec véhémence leur opposition à l'interprétation radicale de la charia, aux châtements corporels – y compris la flagellation et l'amputation – et à l'obligation faite aux femmes de se voiler le visage entièrement. Les réfugiés étaient d'avis que cette interprétation était en contradiction avec la culture somalie et avec l'islam auquel ils étaient habitués. Par conséquent, ils ne voyaient, à l'heure actuelle, aucune alternative au Gouvernement fédéral de transition. Si Al-Shabaab s'emparait de Mogadishu et de la région du centre-sud, aucune personne déplacée ne retournerait dans ces zones. Beaucoup avaient fui la région pour protéger leurs enfants contre le recrutement de force par les islamistes. Ils ont mis en garde contre une possible extension de ces recrutements aux camps de réfugiés.

33. Les réfugiés avec lesquels l'expert indépendant s'est entretenu ont appelé la communauté internationale à apporter un soutien militaire et financier plus important du Gouvernement. Ils ont engagé l'expert à chercher un soutien pour que le Gouvernement puisse créer des emplois en Somalie, ce qui soulagerait la situation de la population.

34. Les réfugiés ont également demandé à ce qu'il soit possible aux jeunes hommes et jeunes filles ayant achevé leurs études secondaires dans les camps de poursuivre des études supérieures. À cet égard, l'expert indépendant a noté avec satisfaction que, conformément à sa recommandation précédente, l'Entraide universitaire mondiale du Canada avait offert 28 bourses d'études à des réfugiés somaliens en 2009. De même, l'Égypte et la Malaisie avaient offert des bourses d'études au Gouvernement à l'intention des étudiants somaliens.

35. Comme par le passé, les réfugiés ont de nouveau souligné l'importance d'être impliqués dans le processus de paix. L'expert indépendant s'est réjoui d'entendre des réfugiés somaliens déclarer que, tandis que leur pays était en proie à la guerre et à la violence, ils pratiquaient la démocratie et le respect des droits de l'homme dans les camps, les représentants étant élus au sein des communautés et toutes les décisions étant prises après des discussions libres et impartiales avant d'être approuvées par le HCR.

36. Selon les renseignements fournis par le HCR, quelque 310 000 réfugiés somaliens se trouvent au Kenya (163 000 autres au Yémen et environ 100 000 à Djibouti, en Éthiopie, en Érythrée et en Ouganda, entre autres pays). De nouveaux réfugiés continuaient d'arriver au Kenya sans discontinuer, bien que leur nombre ne fût pas aussi élevé que l'année précédente. En décembre 2009, quelque 3 329 réfugiés sont arrivés au Kenya, tandis que le chiffre correspondant en janvier 2009 était de 8 894 (2 134 sont arrivés au Yémen en décembre 2009). La raison principale que les réfugiés donnaient pour se réfugier à l'étranger était l'insécurité.

III. Évolutions dans les domaines politique, sécuritaire et humanitaire

A. Évolutions dans le domaine politique

37. Le 29 janvier 2010, le Gouvernement fédéral de transition a célébré à Mogadishu son premier anniversaire en tant que gouvernement d'unité nationale. À cette occasion, le Président a souligné les réalisations des institutions fédérales de transition, faisant observer que des avancées significatives avaient été accomplies pour rétablir les forces de sécurité somaliennes et renforcer les institutions. Il a annoncé qu'en 2010 les projets du Gouvernement visaient à renforcer les institutions fournissant des services essentiels, tels que l'éducation et la santé. Il a renouvelé son appel à tous les Somaliens afin qu'ils s'associent au processus de paix.

38. Le 15 décembre 2009, le Comité de haut niveau établi au titre du processus de paix de Djibouti s'est réuni à Nairobi, sous la présidence du Bureau politique de l'ONU pour la Somalie. La délégation somalienne était menée par le Premier Ministre. Les participants ont débattu des initiatives du Gouvernement pour nouer le dialogue avec les groupes qui n'ont pas encore adhéré au processus de paix. Ils ont également discuté de l'élaboration par le Gouvernement d'un budget pour une durée de six mois et de ses efforts pour financer certains de ses programmes par ses propres moyens. Ils ont souligné l'importance cruciale de la stabilisation de la situation sécuritaire comme condition préalable à la mise en œuvre réussie des programmes humanitaires et de relance dans le pays. Le Comité a également bien accueilli les documents que le Gouvernement avait élaborés pour la réunion du Groupe international de contact qui s'est ensuite tenue à Djedda en Arabie saoudite le 17 décembre 2009 sous les auspices de l'Organisation de la conférence islamique et de l'Arabie saoudite. Plus de 120 délégués des gouvernements et des institutions ont pris part à cette dernière réunion.

39. À la suite de la réunion de Djedda, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie, accompagné par le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, s'est rendu à Mogadishu le 25 janvier 2010. Ils ont discuté avec le Gouvernement d'un large éventail de questions, notamment le soutien de la communauté internationale à la Somalie, les droits de l'homme, la lutte contre l'impunité et l'assistance humanitaire.

B. Situation en matière de sécurité

40. La reprise des combats a une fois de plus fait apparaître la vulnérabilité de la population civile – en particulier des femmes et des enfants – face à la violence et aux souffrances inhumaines. Comme par le passé, il y a eu des allégations d’usage d’engins explosifs de fortune et de tirs de mortier non ciblés dans des zones peuplées ou fréquentées par des civils par toutes les parties au conflit, sans respect pour les dispositions du droit humanitaire international. Par conséquent, les morts et les blessés dans la population civile, y compris les femmes et les jeunes enfants, ont été nombreux. Des déplacements massifs de population se sont poursuivis, l’accès à l’aide humanitaire de la population touchée étant restreint.

41. Le 3 décembre 2009, les islamistes radicaux ont lancé une de leurs attaques les plus meurtrières, ciblant des personnalités somaliennes, y compris des ministres du Gouvernement, ainsi que des étudiants et des journalistes. L’attaque a visé le hall de réception de l’hôtel Shamo à Mogadishu, où des centaines de personnes assistaient à une cérémonie de remise des diplômes, la deuxième seulement en vingt ans. L’expert indépendant a vigoureusement condamné l’attentat dans une déclaration publique¹.

42. Au moins 30 personnes ont été tuées et 80 blessées en Somalie à la suite de violents affrontements entre diverses factions qui ont eu lieu entre le 29 décembre 2009 et le 5 janvier 2010. 6 personnes auraient été tuées et 50 autres blessées, lors de tirs de mortier en direction du Palais présidentiel par Al-Shabaab à Mogadishu le 1^{er} février 2010. Le 30 janvier 2010, au moins 19 personnes, dont des femmes et des enfants, auraient été tuées lorsque Al-Shabaab a attaqué le Gouvernement et des bases de l’Union africaine à Mogadishu.

C. Situation humanitaire

43. La situation humanitaire en Somalie continue d’être gravement affectée par la poursuite des combats, notamment dans la région du centre-sud. Parmi les facteurs qui continuent de causer la situation d’urgence prolongée et complexe qui règne en Somalie, on relève les suivants:

- Conflit armé dans la région du centre-sud qui crée une insécurité généralisée et des conditions favorisant l’augmentation de la criminalité et des préoccupations en matière de protection, toutes choses qui ont pour résultat un accès restreint pour les acteurs humanitaires. Huit agents humanitaires ont été tués entre janvier et octobre 2009 et 10 d’entre eux sont toujours retenus en Somalie;
- Des déplacements internes de population importants, en particulier dans et autour de Mogadishu et le long du couloir d’Afgoye, en raison des combats, avec des déplacements croissants dus à la sécheresse et à la perte des moyens de subsistance dans d’autres parties de la Somalie. À la suite de l’offensive de grande envergure lancée en mai 2009 par des groupes armés radicaux, le couloir d’Afgoye a accueilli des personnes déplacées dont le nombre est estimé à 360 000. Plus de 150 000 de ces personnes déplacées seraient arrivées dans le couloir depuis mai 2009, fuyant principalement les combats à Mogadishu;
- Une crise économique provoquée par une monnaie dévaluée, des prix de produits alimentaires qui demeurent élevés et une forte diminution des envois d’argent par la diaspora; et

¹ See <http://www.ohchr.org/en/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=9664&LangID=e>.

- Une sécheresse sévère dans certaines parties de la région centre-sud qui s'est étendue vers le nord dans le Somaliland et le Puntland, affectant un grand nombre de communautés pastorales et agropastorales.

44. Le 2 février 2010, le HCR a signalé une forte augmentation de la violence en Somalie en janvier, qui a malheureusement causé la mort de 260 civils, et en a chassé 80 000 autres de leurs maisons en causant des dégâts considérables. Selon le HCR, beaucoup de personnes déplacées dorment à la belle étoile sans abri ni eau. Les conditions sanitaires des groupes particulièrement vulnérables tels que les enfants, les femmes et les personnes âgées suscitent une préoccupation croissante².

IV. Situation des droits de l'homme dans la région du centre-sud

45. Le nouveau Gouvernement fédéral de transition a été initialement accueilli avec un certain optimisme par la population de Mogadishu en janvier 2009. Il y avait un espoir, partagé par tous, que la situation des droits de l'homme s'améliorerait. Toutefois, le gouvernement du Président Sheikh Sharif a été sévèrement contesté par des groupes d'opposition d'islamistes radicaux, principalement Al-Shabaab et Hizbul Islam, qui ont commencé par lancer une offensive de grande envergure pour s'emparer de Mogadishu, le 7 mai 2009. En dehors de Mogadishu, qui n'était elle-même que partiellement contrôlée par les forces gouvernementales, les alliances entre groupes armés et à l'intérieur de chaque groupe fluctuaient constamment, créant ainsi une situation en permanence instable dans la région du centre-sud de la Somalie. Dans quelques zones échappant au contrôle d'Al-Shabaab, de Hizbul Islam ou du Gouvernement fédéral de transition, des administrations locales ont été établies par la population, où la situation était légèrement meilleure.

46. Les combats entre le Gouvernement et les islamistes armés (et à certains endroits entre les groupes armés) étant principalement concentrés dans la région du centre-sud du pays, c'est là que la plupart des violations des droits de l'homme se sont produites. Les retombées se sont également fait sentir dans le nord.

47. En l'absence de Gouvernement central effectif et étant donné la poursuite des conflits armés, les civils, en particulier les femmes et les enfants, ont continué de souffrir des attaques non ciblées et des actes de représailles de part et d'autre. L'afflux continu d'armes destinées à toutes les parties au conflit et l'absence de mise en cause des auteurs de violations sérieuses des droits de l'homme et du droit humanitaire ont exacerbé la culture de l'impunité. Ci-après se trouvent résumées les violations des droits de l'homme subies par la population dans le centre-sud du pays, regroupées en quatre grandes catégories.

A. Le droit à la vie et à l'intégrité physique

48. Les attaques horribles perpétrées par les islamistes radicaux durant la période examinée ont fait de nombreux morts et blessés. La plus meurtrière de ces attaques a été l'attentat suicide mentionné précédemment, perpétré le 3 décembre 2009 lors de la cérémonie de remise des diplômes aux étudiants en médecine. La protection des civils dans le conflit demeure donc l'un des problèmes les plus graves en ce qui concerne le droit à la vie et à l'intégrité physique. Les hostilités en zone urbaine, avec Al-Shabaab prenant position et ouvrant le feu à partir de zones civiles, et les tirs de riposte des forces gouvernementales soutenues par l'AMISOM ont inévitablement augmenté les risques encourus par les civils. Selon certaines allégations, les principes de proportionnalité et de

² See summary available from <http://www.unhcr.org/4b6819bc9.html>.

restriction des attaques aux objectifs militaires clairement identifiés n'ont pas été respectés. La pratique des attentats kamikazes par les rebelles a ajouté une nouvelle dimension au conflit.

49. Les troupes de l'Union africaine qui protégeaient Mogadishu et les installations officielles importantes ont fréquemment été prises pour cible par les islamistes. Le pire incident de la sorte a eu lieu en septembre 2009, lorsque le Commandant adjoint de la Mission de l'Union africaine et au moins 17 membres des forces de maintien de la paix ont été tués lors d'attaques suicides coordonnées contre les soldats de l'Union africaine. Les ripostes de ces derniers auraient également occasionné des pertes en vies civiles.

50. Dans le but de renverser le Gouvernement fédéral de transition à n'importe quel prix, les forces islamistes n'auraient pas même épargné les hôpitaux et les institutions médicales qui subsistent à Mogadishu. Des informations font état d'une attaque meurtrière qu'elles auraient menée le 25 janvier 2010 contre un hôpital que fait fonctionner la Mission de l'Union africaine en Somalie, situé derrière l'aéroport de Mogadishu, au cours de laquelle des patients somaliens innocents auraient été tués. Il s'agirait de la deuxième attaque sur ce centre de soins qui traite les civils somaliens.

B. Liberté d'opinion et d'expression

51. Comme dans la plupart des situations de conflit, la liberté d'opinion et d'expression est devenue une victime toute désignée dans la région du centre-sud. Afin de museler les médias, des attaques ciblées exécutées par l'opposition islamiste ont fauché les vies de responsables des médias, de reporters, de photojournalistes et de cameramen travaillant avec les médias électroniques. Un grand nombre de journalistes ont également été blessés et arrêtés.

52. Selon le Syndicat national des journalistes somaliens, neuf journalistes ont été tués en 2009, soit dans l'exercice de leur profession, soit dans des attaques ciblées et brutales, ce qui fait de la Somalie l'endroit le plus dangereux d'Afrique pour les journalistes. Sept de ces neuf journalistes ont perdu la vie à Mogadishu. Un autre a été tué à Afgoye et un autre encore à Beledweyne. Au total, 12 journalistes ont été blessés et 15 autres arrêtés en Somalie en 2009. 100 autres journalistes auraient reçu des menaces de mort, obligeant nombre d'entre eux à quitter leurs régions respectives ou à pratiquer l'autocensure.

C. Violences à l'égard des femmes

53. La violence familiale contre les femmes continue de poser un problème majeur dans tout le pays. Les femmes victimes de violences sexuelles et sexistes n'ont pas de système judiciaire opérationnel vers lequel se tourner. Le viol et les autres formes de violences sexuelles ou sexistes sont traités par les clans comme des querelles au civil, sans impliquer la victime, et sont souvent résolus soit par le paiement du prix du sang, soit par un mariage forcé entre la victime et l'auteur de l'infraction.

54. Les femmes continueraient d'être confrontées quotidiennement à des traitements cruels, inhumains ou dégradants, en particulier dans les zones contrôlées par Al-Shabaab. Le 18 novembre 2009, selon les informations provenant d'un village situé à proximité de la ville de Wajid, une femme divorcée âgée de 20 ans, accusée d'avoir commis l'adultère, a été conduite dans un terrain vague où elle a été enterrée jusqu'à la taille et a ensuite été lapidée à mort devant une foule nombreuse.

55. Il convient de mentionner que les hommes également sont soumis à des traitements inhumains et cruels en raison de leurs relations illicites avec des femmes. En novembre 2009, un homme a été lapidé à mort pour viol dans la cité portuaire de Merka. En vertu de l'interprétation de la charia par Al-Shabaab, quiconque a déjà été marié – même une personne divorcée – et a des rapports illicites court le risque d'être reconnu coupable d'adultère et d'être puni de mort par lapidation. À la suite de cet incident, l'expert indépendant a fait une déclaration publique et a fermement condamné les exécutions par lapidation dans les zones contrôlées par Al-Shabaab, en exhortant tous les groupes islamistes et les chefs religieux à respecter les droits de l'homme et les obligations internationales en matière de droit humanitaire.

D. Droits de l'enfant

56. Le recrutement d'enfants soldats par toutes les parties au conflit somalien constitue la principale violation des droits fondamentaux de l'enfant. Les islamistes les recrutent habituellement dans les madrasas et les écoles coraniques. Une étude commandée par l'UNICEF a révélé l'ampleur et la nature alarmantes du recrutement des enfants. Les enfants sont recrutés, même pour être utilisés sur la ligne de front, et sont victimes de viol et d'autres formes de violences sexuelles. L'éducation des enfants continue de souffrir car de plus en plus d'écoles ferment en raison du conflit, en particulier à Mogadishu.

57. Malgré ce sombre tableau, la bonne nouvelle est que les efforts accomplis par l'UNICEF ont bénéficié à quelque 1,8 million de personnes en 2009, principalement des enfants, avec des services de santé et de nutrition de base fournis, notamment, par un réseau de centres de santé pour les mères et les enfants. Les journées consacrées à la santé de l'enfant – y compris un kit de santé et de nutrition de première nécessité – ont bénéficié à plus d'un million d'enfants âgés de moins de 5 ans et à 800 000 femmes en âge de procréer. Ces interventions ont pu toucher même les zones les plus difficiles en Somalie du sud, telles qu'Afgoye et certains quartiers de Mogadishu. L'UNICEF a également soutenu l'accès à un enseignement de qualité pour plus de 157 000 enfants affectés par la situation d'urgence en leur distribuant fournitures et manuels scolaires.

V. Situation des droits de l'homme au Puntland

A. Réunion avec le Gouvernement du Puntland

58. En l'absence du Président du Puntland, l'expert indépendant a rencontré le Vice-Président, M. Abdi Samed, et le gouvernement au complet le 20 janvier 2010. L'expert indépendant estime que la facilité avec laquelle ils ont accepté cette réunion est la preuve de leur engagement en faveur de sa mission. Les discussions ont porté principalement sur la situation des droits de l'homme des personnes déplacées à l'intérieur du pays et sur les mesures prises par le Gouvernement pour lutter contre la piraterie et la traite des personnes.

59. Le Puntland accueille 104 000 des 1,5 million de personnes déplacées internes que compte la Somalie. Le Vice-Président a réaffirmé que les autorités s'étaient engagées à continuer de les accueillir; toutefois, en raison de ses ressources limitées, le Puntland se sentait dépassé par l'afflux de personnes déplacées, de réfugiés et de demandeurs d'asile en provenance d'Éthiopie et d'Érythrée. Le Gouvernement du Puntland considère que les nouveaux arrivants constituent un risque majeur pour la sécurité dans le contexte de l'infiltration d'islamistes radicaux en provenance du sud. Il a affirmé également que certaines personnes déplacées avaient commis des assassinats pour des motifs politiques, ce qui a amené le Gouvernement à demander aux personnes déplacées de retourner dans des

endroits du sud où régnait la paix. L'expert indépendant a exhorté le Gouvernement à continuer de protéger les droits et les libertés des personnes déplacées et a attiré son attention sur le rapport du Représentant du Secrétaire général pour les droits de l'homme des personnes déplacées dans leur propre pays, qui s'est rendu en Somalie du 14 au 21 octobre 2009³.

60. En ce qui concerne la piraterie pratiquée au large des côtes somaliennes et les sommes considérables d'argent qu'elle génère par le biais du paiement de rançons, le Gouvernement du Puntland estimait qu'elle posait une menace non seulement pour la Somalie, mais aussi pour la région dans son ensemble. Des millions de dollars sont payés en rançon à des pirates organisés qui considèrent qu'il s'agit là d'une activité lucrative, comparée à de longues semaines passées en mer à la recherche de poisson. En raison de la présence très faible, voire inexistante de gardes-côtes, les côtes somaliennes abritent désormais des pirates lourdement armés qui capturent des flottilles maritimes ou des bateaux de pêche pour les rançonner.

61. L'effet de la piraterie et des revenus qu'elle génère sur une société pastorale comme la Somalie peut aisément être imaginé. Dans une société où la vie sociale est réglée par la tradition, la piraterie contribue à détruire les structures sociales. Les pirates, qui gagnent beaucoup d'argent, jouent un rôle de plus en plus important dans la société, ce qui a, entre autres choses, conduit à la traite des personnes, en particulier des femmes et des jeunes filles. Les liens entre les pirates et le système des clans sapent les efforts accomplis par les autorités pour leur demander des comptes. Des activités de sensibilisation impliquant les chefs de la communauté, les anciens et les docteurs de la loi islamique ont été entreprises par le Gouvernement afin de prévenir de nouveaux recrutements et de convaincre les pirates de s'engager dans la voie d'une réinsertion sociale normale. Plus de 200 pirates ont été arrêtés, et 21 bateaux, 8 véhicules ainsi qu'une grande quantité d'armes et de munitions ont été saisis. Les autorités du Puntland ont réussi à libérer des otages et à récupérer des bateaux de pêche appartenant à des pêcheurs du Yémen ou de l'Oman voisins capturés par les pirates. La volonté politique du Puntland ne suffira pas pour lutter contre ce phénomène, à moins que la communauté internationale ne soit résolue à faire face à la réalité sur le terrain, notamment en protégeant le droit des Somaliens à pêcher librement dans leurs eaux et en mettant au point des mécanismes de responsabilisation contre les navires qui déchargent des déchets toxiques et nucléaires dans les eaux somaliennes.

62. En ce qui concerne la traite des personnes, des milliers d'adolescents somaliens fuient la guerre et le chaos des régions du centre-sud de la Somalie et s'embarquent pour le Yémen, où les responsables, qui ont longtemps fait bon accueil aux réfugiés somaliens, sont maintenant préoccupés par le fait que des éléments extrémistes puissent trouver dans les camps de réfugiés somaliens au Yémen un terrain propice au recrutement ou à la traite de personnes. Le trafic illicite d'êtres humains constitue donc une préoccupation majeure des autorités du Puntland. Il attire des personnes déplacées et des immigrants illégaux d'Éthiopie et d'Érythrée et les pousse à choisir cette voie.

63. L'expert indépendant s'est réjoui d'apprendre, lors de sa rencontre avec le Ministre adjoint de l'intérieur du Puntland, M. Abdi Yasin, qu'il a rencontré séparément à Boosasoo, que ce dernier avait non seulement lu le dernier rapport de cet expert au Conseil des droits de l'homme, mais qu'il avait également pris des mesures pour remédier aux préoccupations exprimées par l'expert concernant les terribles conditions de détention à la prison centrale de Garowe, en particulier le fait que les prisonniers étaient enchaînés. Concernant les personnes déplacées, il a informé l'expert que les jeunes pasteurs qui naguère marchaient sur de longues distances derrière leurs chameaux dans les vastes pâturages somaliens

³ A/HRC/13/21/Add.2.

jouaient désormais avec des millions de dollars générés par la piraterie. Cette situation et ses conséquences pour la société somalienne constituent un grave sujet de réflexion pour toutes les parties concernées.

B. Commentaires généraux sur la situation des droits de l'homme au Puntland

64. Il apparaît à l'expert indépendant que le Gouvernement du Puntland a accompli certains progrès significatifs en matière de réorganisation des forces de police et de sécurité et a démontré son engagement en faveur de l'état de droit et de la démocratie. Toutefois, l'afflux continu de personnes déplacées arrivant de la région du centre-sud, ainsi que la piraterie et la traite des personnes menacent la stabilité du Puntland. Quelle qu'en soit la raison, l'autoritarisme de la réaction du Gouvernement à ce qu'il considère être des menaces émanant d'éléments islamistes infiltrés venus du sud demeure une source de préoccupation. Des arrestations et le harcèlement de personnes déplacées, de réfugiés, de demandeurs d'asile, de journalistes et d'acteurs des médias ont été signalés.

65. De sa rencontre avec les représentants de la société civile du Puntland, l'expert indépendant a appris l'existence de lacunes en matière de droits de l'homme, d'état de droit et d'accès à la justice. Il s'est réjoui d'apprendre que, grâce aux fonds que le PNUD avait alloués à un projet, une équipe, composée de 15 avocats et de 16 auxiliaires de justice, a été employée pour améliorer l'accès à la justice pour les groupes vulnérables, en particulier à travers la surveillance des violations des droits de l'homme commises contre les minorités, les personnes déplacées, les migrants économiques et les réfugiés. Un représentant s'est inquiété de la capacité limitée du système judiciaire alors que la région assistait à une augmentation de la criminalité générée par l'afflux de migrants mixtes et par la traite des personnes qui y est liée.

66. Seul un nombre limité de juges sont formés pour appliquer le droit pénal hérité de l'Italie. Les cas de meurtre sont la plupart du temps examinés en vertu de la charia. Le même juge peut décider d'appliquer à la fois le droit pénal hérité de la période italienne et la charia dans la même affaire. Tandis que la majorité de la population semble être en faveur de l'application de la charia, la question de l'harmonisation des différentes législations somaliennes ne semble pas constituer une priorité. Les minorités qui ne bénéficient pas de la protection des principaux clans sont susceptibles d'être victimes des discordances entre le droit coutumier, le droit pénal et la charia islamique.

67. De sa visite à un camp de personnes déplacées à Boosaso, l'expert indépendant a appris que, alors que les conditions de vie dans le camp, comme celles de la population locale vivant à proximité, demeurent difficiles, la relative stabilité du Puntland offre aux personnes déplacées la possibilité d'améliorer leur situation sociale et économique. Pour les femmes et les enfants du camp (qui forment la majorité des résidents du camp), l'absence de sécurité physique, le viol et d'autres formes de violences sexuelles et sexistes à l'intérieur et à l'extérieur du camp, ainsi que la violence familiale, seraient monnaie courante. L'accès à l'enseignement primaire pour les enfants déplacés à l'intérieur du pays et les soins de santé à l'hôpital général de Boosaso demeurent limités. Cela étant, de nombreuses personnes déplacées ont déclaré préférer la solution durable d'une réinsertion locale à celle plus risquée qui consiste à aller au Yémen ou à retourner dans le sud du pays.

VI. Situation des droits de l'homme au Somaliland

68. Durant sa visite au Somaliland, l'expert indépendant a pu rencontrer le Ministre de la justice, le Ministre de l'intérieur, le Président de la Chambre des anciens, des membres

d'organisations de la société civile et le Président de la Commission des droits de l'homme du Somaliland. Il a également visité la prison de Mandhera près de Hargeisa et a discuté avec des étudiants de l'Université de Hargeisa. Venant s'ajouter aux informations communiquées par les organismes des Nations Unies, ces échanges ont fourni un bon aperçu de la situation des droits de l'homme au Somaliland.

A. Accès à la justice et état de droit

69. L'expert indépendant exprime sa gratitude au Ministre de la justice pour sa discussion franche au sujet des droits de l'homme des personnes déplacées, des réfugiés et des demandeurs d'asile et de certaines incohérences en matière de primauté du droit et d'accès à la justice. Le Ministre s'est efforcé de souligner les efforts accomplis par le Gouvernement en vue d'améliorer l'accès à la justice. Il a déclaré qu'il existait désormais une centaine de juges employés dans tout le Somaliland. Les juges avaient recours à une combinaison de droit civil, de droit coutumier et de charia, mais seul un petit nombre de juges ont les qualifications juridiques appropriées dans ces domaines.

70. L'expert a fait part au Ministre de sa préoccupation après avoir été informé que les tribunaux du Somaliland, à tous les niveaux de juridiction, ne s'élevaient pas contre la détention arbitraire et illégale de journalistes, de défenseurs des droits de l'homme et de mineurs «indisciplinés». La Constitution du Somaliland requiert que les individus placés en détention soient déférés devant un juge dans les quarante-huit heures suivant leur arrestation. Les fonctionnaires de police ne respectent généralement pas cette obligation et les juges ne les rappellent habituellement pas à l'ordre. Les journalistes sont souvent la cible d'intimidations et de violences de la part des représentants du Gouvernement. Bien que la détention ne dure parfois que quelques heures, il n'en demeure pas moins que des responsables gouvernementaux à tous les niveaux et la police ont, par exemple, parfois ordonné l'arrestation de journalistes en réponse à de simples articles critiques, ou afin de prévenir de tels articles.

71. Selon le Ministre de la justice, de nombreux journalistes manquaient de professionnalisme et n'avaient jamais étudié le journalisme ou obtenu de diplôme de journalisme. Il importait qu'ils respectent les règles régissant la déontologie des médias. Toutefois, il reconnaissait volontiers que les abus commis par les comités régionaux de sécurité étaient préoccupants.

B. Violations des droits de l'homme commises par les comités régionaux de sécurité

72. Le problème principal concernant les comités régionaux de sécurité était que leurs actes, selon les termes d'un chercheur «se fondaient sur les décrets draconiens de Siyad Barre et non sur la loi de 1963»⁴. La loi de 1963 relative à l'ordre public n'accordait pas de larges pouvoirs en matière de détention ni d'autres pouvoirs extraordinaires aux autorités, sauf en cas d'état d'urgence. Toutefois, l'administration actuelle du Somaliland prétend que la loi légitime les comités de sécurité et leur donne le pouvoir de placer en détention quiconque est «perçu comme une menace à l'ordre public». Cependant, les comités sont avant tout utilisés non pour réprimer les infractions alléguées à la sécurité nationale, mais

⁴ Ibrahim Hashi Jama, «Public Order Law in Somaliland: Learning the Lessons of Democracy», December 2004. Available from http://www.somalilandlaw.com/PUBLIC_ORDER_LAW_IN_SOMALILAND_Article.htm.

pour traiter les infractions pénales ordinaires ou commises par des mineurs afin d'épargner au Gouvernement la tâche de prouver ces accusations devant un tribunal.

73. Il apparaît à l'expert indépendant que les comités régionaux de sécurité sont utilisés dans certaines régions du Somaliland de manière aussi fréquente, voire plus fréquente, que les tribunaux afin d'incarcérer les gens, notamment les mineurs. Lors de sa visite à la prison de Mandhera, l'expert a été choqué de voir qu'un grand nombre de mineurs étaient incarcérés à la demande de leurs parents qui alléguaient que leurs enfants étaient désobéissants, qu'ils appartenaient à des bandes, qu'ils buvaient de l'alcool ou qu'ils étaient violents. Nombre d'entre eux n'étaient accusés de rien qui puisse équivaloir à une infraction pénale au regard de la loi, mais étaient simplement envoyés là par les comités régionaux de sécurité qui prenaient des décisions en se fondant sur le droit traditionnel somali, ou *Xeer*. L'expert a été, en particulier, attristé de voir un enseignant détenu afin de le protéger d'une vengeance clanique pour un meurtre commis par un cousin qui avait fui au Kenya et dont on pensait qu'il était décédé. Bien que l'expert respecte la culture et les traditions locales, il est selon lui impératif de trouver un moyen de traiter la question des libertés fondamentales individuelles et collectives dans le respect des normes internationales.

C. Nécessité de renforcer les capacités

74. Les faits rapportés plus haut illustrent l'importance de renforcer les capacités au Somaliland afin d'améliorer le respect des normes relatives aux droits de l'homme par les agents chargés de faire appliquer les lois. La formation de la police et des forces de sécurité est particulièrement nécessaire, et l'expert estime que le groupe des droits de l'homme du Bureau politique de l'ONU pour la Somalie pourrait jouer un rôle important à cet égard, en collaboration avec le PNUD. Le Ministre de l'intérieur a insisté sur la déception de son gouvernement face à la suspension du programme du PNUD de formation de la police. Sur la question des violations des droits de l'homme commises par les comités régionaux de sécurité, le Ministre pensait que ce problème pourrait être résolu dans le cadre d'une réforme plus large de la justice entreprise au titre du programme du PNUD sur l'état de droit et la sécurité.

VII. Observations sur la situation en Somalie

75. La Somalie continue de connaître l'une des crises humanitaires les plus difficiles dans le monde ces dernières années. Cette crise est également l'une des plus dangereuses pour toutes les parties concernées – la population, les factions belligérantes et la communauté internationale dans son ensemble. La situation sécuritaire a empiré, et les combats se sont faits plus meurtriers. Par voie de conséquence, la situation humanitaire et la situation des droits de l'homme continuent d'être déplorables. Trop de personnes sont tuées, mutilées, muselées, réduites au silence, humiliées, chassées de leurs domiciles et déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays. C'est une situation de foire d'empoigne où règne une totale impunité. Ce qui arrive au peuple somalien est un scandale et une tache sur la conscience de l'humanité.

76. Cette situation inacceptable semble devoir durer éternellement. Deux décennies de souffrance pour tout un peuple, c'est trop long. Il y a bien entendu d'autres crises semblables de par le monde – en Afghanistan, en Iraq, en Palestine, au Soudan, etc. – mais dans toutes, des efforts internationaux ont été entrepris, plus ou moins vigoureusement, pour trouver des solutions. La Somalie n'a connu aucun effort international soutenu. Ce que font l'ONU et d'autres organisations ne peut s'apparenter qu'à des premiers secours. La

situation n'a donc cessé d'empirer; si on la laisse s'envenimer, elle ne peut que se dégrader davantage.

77. Tout indique que la Somalie est en passe de devenir un point chaud du terrorisme international qui, si l'on n'y prête garde, s'étendra fatalement aux pays voisins. Tout aussi importante, la menace grandissante de la piraterie dans les eaux somaliennes et internationales prend rapidement des proportions alarmantes étant donné son exploitation par des organisations criminelles professionnelles. Il ne s'agit plus désormais de l'œuvre de quelques jeunes gens désœuvrés à la recherche de moyens de subsistance et d'argent facile. Les criminels profitent de l'absence d'un gouvernement central efficace. La communauté internationale doit agir vite et présenter un front uni pour empêcher la situation de se détériorer davantage.

78. L'expert indépendant estime que le temps est venu pour la communauté internationale de réévaluer la situation en Somalie et d'examiner ce qui a été fait pour trouver une solution à la crise somalienne. Le premier pas serait de prendre la mesure du processus de paix engagé avec l'Accord de Djibouti de 2008, en posant les questions suivantes: le processus de paix se déroule-t-il comme prévu; si tel n'est pas le cas, quels sont les facteurs qui font obstacle au processus; qu'est-ce qui pourrait contribuer à le faire avancer; et est-il nécessaire de le modifier?

79. Il y a un an, l'expert indépendant s'était montré plus enthousiaste et optimiste concernant la Somalie, mais la situation a changé au cours des six derniers mois. Il avait espéré que le nouveau Gouvernement fédéral de transition agirait vite pour consolider la bonne volonté qui avait présidé à ses débuts. Il avait estimé que les forces d'opposition souffriraient du déclin du soutien de la population. Il pensait que le retrait des troupes éthiopiennes de Somalie, la lassitude de la guerre parmi la population et l'imposition d'une version étrangère rigoriste de la charia sur la population affaibliraient la position des islamistes radicaux. Toutefois, il n'y a pas d'indication claire allant dans ce sens, pas plus qu'il n'y a d'indication que le Gouvernement est en train de prendre le dessus.

80. On peut, bien entendu, considérer qu'il faudra plus de temps pour que les efforts du Gouvernement portent leurs fruits. Cela est certes vrai, mais il est également vrai qu'Al-Shabaab aussi semble gagner du terrain dans le même temps. Il faut soit arrêter Al-Shabaab, soit l'affaiblir ou bien encore le gagner à sa cause; l'expert indépendant pense que les deux dernières stratégies ont les meilleures chances de succès, car il estime que le Gouvernement a peu de chances de remporter la victoire par des moyens uniquement militaires.

81. De ses entretiens avec des réfugiés nouvellement arrivés aux camps de Dadaab, des personnes déplacées à Boosasoo et d'autres personnes encore, l'expert indépendant déduit que la population voit toujours le Gouvernement fédéral de transition comme étant la meilleure option en matière de gouvernance, bien qu'elle ne soit pas encore convaincue de son aptitude à gouverner. Le Gouvernement devra travailler dur et faire preuve d'imagination pour consolider le soutien du peuple somalien. S'il y réussit, l'expert prédit des défections dans les rangs des forces d'opposition, en particulier des éléments nationalistes parmi les radicaux. Afin de faciliter le processus, le Gouvernement doit avoir une stratégie claire pour faire les concessions et les offres nécessaires, et accueillir ceux qui souhaitent faire défection.

82. Pour que la stratégie du Gouvernement réussisse, l'expert indépendant pense qu'il faut que la population somalienne soit davantage impliquée. Jusqu'à présent, la population ne semble pas avoir été impliquée de manière significative dans le processus de paix et de réconciliation. Les réfugiés au Kenya et au Yémen ont à maintes reprises demandé non seulement à être impliqués dans le processus de paix, mais aussi à ce que les clans, leurs dirigeants, les milieux d'affaires et la diaspora, entre autres, le soient également. Le

document d'orientation du Gouvernement mentionné précédemment impliquait tous ces groupes. N'est-il pas possible de débiter, dans un avenir proche, un processus par lequel tous ces groupes pourraient être consultés, ensemble ou séparément? Quelle qu'en soit l'issue, le processus lui-même enverra à toutes les parties concernées le message suivant: sans soutien populaire, ni le Gouvernement ni l'opposition ne peuvent gagner.

83. Les consultations devraient se dérouler en Somalie même, lorsque cela est faisable. Des efforts doivent être faits pour se démarquer de ce qui a été appelé plus haut le «syndrome de Nairobi». Le Gouvernement devrait être vu en train de consulter la population au moins autant que d'autres gouvernements et l'ONU. Des réfugiés à Dadaab ont dit à l'expert indépendant qu'ils souhaitaient que les membres du Gouvernement fédéral de transition et du Parlement somalien viennent leur rendre visite dans les camps régulièrement pour observer leurs conditions de vie. Il faut que le Gouvernement montre de la compassion envers la population.

84. L'expert indépendant demeure préoccupé par le fait que le centre des activités de l'ONU pour la Somalie soit toujours installé à Nairobi et non en Somalie. Bien que de nombreux personnels locaux et certains personnels internationaux soient en poste en Somalie, l'expert demande pourquoi il ne serait pas possible de transférer certains ou la plupart des bureaux de pays de l'ONU pour la Somalie en Somalie même, au moins dans des zones où règne une paix relative, comme le Somaliland ou le Puntland. Bien qu'un transfert complet ne soit pas encore possible, le processus pourrait être engagé, l'expert ayant été informé qu'un site pouvant accueillir un complexe commun de l'ONU a déjà été identifié à Mogadishu. Il ne serait pas impossible, dit-on, de prendre des dispositions pour obtenir des installations supplémentaires sûres pour l'ONU et des logements pour son personnel au Somaliland et au Puntland, étant entendu que cela nécessitera que l'ONU fasse preuve de volonté politique et quelques investissements.

85. Il va de soi qu'au début il y aurait matière à de sérieuses inquiétudes, car les forces d'opposition n'aimeraient pas voir l'ONU s'implanter totalement en Somalie. Néanmoins, l'effet du transfert sur les esprits des Somaliens et la confiance qu'il générerait seraient vraisemblablement de nature à rapporter des dividendes considérables, et ce rapidement, en neutralisant la tactique de la terreur de l'opposition. L'expert indépendant se réjouit de ce que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie soit personnellement favorable à la perspective de baser ses activités en Somalie à Mogadishu. La présence de son bureau dans cette ville pourrait servir d'exemple à d'autres.

86. Selon l'expert indépendant, si le Gouvernement annonçait qu'il souhaite accueillir des réfugiés qualifiés, vivant à l'heure actuelle dans des camps à l'étranger, qui retourneraient en Somalie pour aider le Gouvernement à gérer les diverses affaires de l'État, cela aurait un immense impact psychologique positif sur les réfugiés et la population somalienne. La diaspora somalienne aide déjà le Gouvernement de nombreuses manières, pourquoi pas les réfugiés?

VIII. Recommandations

A. Recommandations destinées au Gouvernement fédéral de transition

87. **Le Gouvernement a la responsabilité première d'assurer la protection de sa population, malgré ses capacités limitées. Il doit donc assurer la formation adéquate de toutes les personnes concernées par les normes fondamentales relatives au droit international humanitaire et aux droits de l'homme.**

88. La décision récente du Gouvernement de ratifier la Convention relative aux droits de l'enfant devrait aboutir à l'adoption d'une loi dès que possible, démontrant ainsi clairement la volonté politique du Gouvernement de suivre les normes internationales dans ce domaine et dans d'autres.

89. Le Gouvernement a un rôle essentiel à jouer dans le succès du processus de paix en Somalie. Par un processus de représentation unique en son genre, le peuple somalien lui a confié la mission de mettre un terme au long conflit en Somalie par tous les moyens possibles, notamment par les négociations et la réconciliation. Il appartient donc au Gouvernement de prendre l'initiative de mener à bien le processus de paix et de réconciliation. À cet égard, l'expert indépendant accueille avec satisfaction le fait qu'un accord ait récemment été paraphé, en préalable à la signature du Cadre de coopération entre le Gouvernement et Ahlu Sunnah. Il s'agit d'un pas important pour étendre et élargir la portée du dialogue et de la réconciliation en Somalie.

90. Lors de son entrée en fonctions, le Gouvernement a hérité d'un riche fonds de connaissances et d'expérience et d'un grand nombre d'enseignements tirés de toutes les tentatives précédentes d'établir la paix en Somalie. Ces enseignements devraient être identifiés, rendus publics et servir à orienter l'action du Gouvernement.

91. Si la plupart des Somaliens, sinon tous, sont farouchement attachés à leur identité clanique et souhaitent assurer une représentation adéquate des clans dans la formation d'un futur gouvernement, ils tiennent également à préserver l'intégrité territoriale de leur pays et à vivre ensemble selon une formule qui reconnaisse les spécificités locales et régionales et assure l'état de droit et la bonne gouvernance. Le Gouvernement devrait donc s'attacher à gagner la confiance de la population dans ses efforts à cet égard en renforçant les institutions de l'état de droit et la bonne gouvernance.

92. Pour garantir l'état de droit et la bonne gouvernance, le Gouvernement devrait commencer par limoger les responsables corrompus, inefficaces ou non motivés et les remplacer par des responsables dévoués, formés adéquatement et bien disposés envers la population. Le changement récent des chefs des forces de sécurité et de police, qui avaient mauvaise réputation, a été bien accueilli par la population. Le Gouvernement devrait établir des normes claires en matière de bonne gouvernance avec des critères et des principes adéquats. L'établissement d'une commission nationale des droits de l'homme (dans le cadre du processus de rédaction d'une constitution) et de tribunaux des droits de l'homme enverrait également des signaux positifs à la population. Il est d'une importance capitale que le Gouvernement annonce clairement qu'il s'efforce de proscrire totalement la culture de l'impunité en Somalie.

93. Le Gouvernement devrait envisager de tenir des réunions de consultation avec un large éventail d'interlocuteurs pour recueillir leurs vues sur les affaires de l'État et en particulier sur la future constitution de la Somalie afin de faire savoir à la population que leur opinion compte, étant entendu que cela ne sera pas facile compte tenu de la situation du pays. Ces consultations devraient avoir lieu en fonction de critères géographiques, de groupe ou de sexe, selon les cas. Elles devraient cependant se tenir en Somalie, autant que possible.

94. Le Gouvernement devrait prendre des dispositions pour organiser des visites de ministres et de hauts responsables du Gouvernement dans les camps de réfugiés du Kenya et du Yémen et les interroger pour savoir s'ils souhaiteraient retourner en Somalie en vertu de dispositions adéquates et travailler pour le Gouvernement. En outre, le simple fait que les ministres du Gouvernement et les hauts responsables se rendent dans les camps régulièrement aurait un effet bénéfique sur le moral des

réfugiés. Des dispositions similaires pourraient également être prises pour organiser des visites des membres du Parlement et d'autres institutions fédérales de transition.

95. Le Gouvernement devrait également porter son attention sur trois autres questions importantes qui sont apparues en particulier lors des entretiens de l'expert indépendant avec les réfugiés. Ces questions sont: la création de moyens de subsistance; la réouverture d'écoles et le soutien aux institutions éducatives; et le renforcement des services médicaux. Un tel effort devrait être mené parallèlement à l'action du Gouvernement pour mettre un terme à la rébellion. Il n'existe pas d'alternative aux efforts du Gouvernement pour aider les jeunes, par exemple, à résister aux incitations financières offertes par les insurgés pour rejoindre leurs rangs.

B. Recommandations destinées aux autorités du Somaliland

96. L'expert indépendant prend acte des efforts accomplis par les autorités du Somaliland pour améliorer l'état de droit et la démocratie, mais il les prie instamment de mettre un terme à la pratique des comités de sécurité régionaux et locaux consistant à ordonner des arrestations et des mises en détention et à infliger des peines de prison ou d'autres sanctions en court-circuitant les tribunaux. Des mesures appropriées devraient être prises pour relâcher toutes les personnes actuellement emprisonnées par les comités de sécurité ou pour les inculper d'infractions pénales connues devant des tribunaux pénaux réguliers.

C. Recommandations destinées aux autorités du Puntland

97. Tout en appréciant les efforts des autorités du Puntland pour accueillir les personnes déplacées en dépit de leurs préoccupations légitimes liées à la sécurité, l'expert indépendant les exhorte à s'abstenir de menacer d'expulser les personnes déplacées vers le sud ou toute autre région. Les femmes et les jeunes filles devraient être protégées contre les viols, les violences familiales et les violences sexuelles et sexistes et devraient bénéficier de soins de santé, de soutien psychosocial et d'aide à la réadaptation et à l'obtention de réparations.

D. Recommandations destinées aux groupes d'opposition

98. L'expert indépendant exhorte toutes les forces d'opposition, en particulier Al-Shabaab et Hizbul Islam, à engager des négociations sérieuses avec le Gouvernement en vue d'un règlement pacifique du conflit somalien. Certains seraient déjà impliqués dans le processus et l'expert engage les autres à s'y engager sans tarder dans l'intérêt du peuple somalien qui subit depuis longtemps certaines des pires violations des droits de l'homme et du droit humanitaire dans le monde. Il rappelle également que, tant qu'ils poursuivent les combats, leurs troupes devraient respecter les principes fondamentaux des droits de l'homme et du droit humanitaire. L'expert indépendant se réjouirait de recevoir des communications de leur part en ce domaine ou dans n'importe quel autre.

E. Recommandations destinées à l'ONU

99. Bien que l'appel global lancé par l'ONU en faveur de la Somalie n'ait pas recueilli un financement suffisant, il existe quelques activités essentielles que l'Organisation se doit cependant de poursuivre. Ces activités incluent l'assistance

humanitaire par le Programme alimentaire mondial, les activités de l'UNICEF en relation avec les femmes et les enfants, le rôle de l'UNESCO dans le domaine de l'éducation, le rôle du PNUD dans l'élaboration de la Constitution et la mise en œuvre de l'état de droit et du programme de sécurité, le rôle du HCR pour les réfugiés et les personnes déplacées et le rôle du groupe des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies en Somalie dans l'établissement des normes relatives aux droits de l'homme et au droit humanitaire. Nombre de ces activités ont trait au renforcement des capacités et à l'établissement de normes et sont importantes pour l'action du Gouvernement dans l'optique de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

100. Les organismes principaux des Nations Unies devraient envisager de déplacer leurs bureaux de pays en Somalie dès que possible. Cela devrait pouvoir être possible avec la construction de bureaux et de logements pour le personnel plus sécurisés dans les zones les plus sûres de Somalie. Il faut pour cela faire preuve de volonté politique. Il existe de nombreux endroits difficiles de par le monde où la situation sur le plan de la sécurité est peut-être encore plus précaire, mais où une présence complète des Nations Unies existe pourtant.

101. L'expert indépendant se réjouit que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie lui-même soit favorable au transfert de ses bureaux en Somalie et qu'il ait pris des mesures à cet effet, et suggère que le groupe des droits de l'homme soit transféré avec lui également. En tout état de cause, le personnel du groupe devrait être transféré dans les zones les plus sûres du pays dès que possible et leurs effectifs devraient être augmentés. En 2009, malgré de nombreuses promesses, son personnel, qui compte deux membres, n'a pas été augmenté; ce nombre est par trop insuffisant pour couvrir l'ensemble d'un pays tel que la Somalie. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme lui-même devrait envisager une présence complète en Somalie, car il peut faire beaucoup pour la promotion des droits de l'homme dans ce pays, notamment en surveillant et en signalant les violations des droits de l'homme, ainsi qu'en assurant la formation et le renforcement des capacités des institutions qui sont en mesure de fournir une protection en matière de droits de l'homme.

102. L'expert indépendant se félicite de la nomination d'un consultant international par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie en octobre-novembre 2009 à Nairobi, afin d'évaluer la faisabilité d'une évaluation documentaire préliminaire sur les atteintes passées et actuelles dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire en vue de progresser sur la question de l'impunité et de la responsabilité. Il espère que les recommandations seront activement suivies et réaffirme le besoin d'établir un mécanisme approprié pour lutter contre l'impunité et demander des comptes aux auteurs de ces crimes de guerre potentiels et de violations massives des droits de l'homme et du droit humanitaire.

103. L'expert indépendant est préoccupé par la suspension de l'assistance humanitaire, en particulier l'interruption de la distribution de nourriture à la suite des restrictions imposées par les groupes armés radicaux au Programme alimentaire mondial. L'ONU devrait poursuivre ses efforts pour maintenir l'attention internationale sur la crise humanitaire somalienne qui dure depuis longtemps déjà. L'expert réitère son appel au Conseil des droits de l'homme pour que celui-ci réexamine la possibilité de tenir une session spéciale sur la Somalie et appelle les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales à envisager de s'intéresser aux aspects de la situation en Somalie qui relèvent de leurs mandats respectifs.

104. Étant donné les spécificités de la situation somalienne, l'expert exhorte le HCR à envisager de prolonger les services éducatifs prévus pour les réfugiés somaliens au-delà du cycle secondaire. La Somalie aura besoin de personnels formés pour occuper les postes gouvernementaux qui se créeront quand la situation changera. Le HCR devrait également demander un nombre plus important de bourses d'études supérieures pour les réfugiés somaliens.

F. Recommandations destinées à la communauté internationale

105. La communauté internationale devrait sensiblement augmenter son assistance financière et technique au Gouvernement fédéral de transition pour l'aider à s'acquitter de ses nombreuses responsabilités au-delà du domaine sécuritaire. Le Gouvernement a besoin de ce soutien pour entreprendre des réformes clefs afin d'établir l'état de droit et la bonne gouvernance. Son succès à cet égard est indispensable pour qu'il arrive à consolider le soutien de la population, ce qui contribuerait par voie de conséquence à combattre l'insurrection.

106. L'expert indépendant enjoint tous les gouvernements donateurs à répondre généreusement à l'appel global des institutions des Nations Unies visant à recueillir des fonds pour mettre en œuvre leurs activités en Somalie. Il s'est dit attristé d'apprendre que les fonds versés au titre de l'appel en 2009 sont restés largement insuffisants. Malgré leurs nombreuses carences, les Nations Unies effectuent un travail formidable en Somalie, et ce en dépit d'énormes difficultés. Pour de nombreuses personnes, l'action de l'ONU représente leur espoir principal et elle mérite d'être soutenue de manière adéquate. En outre, l'expert invite tous les gouvernements à fournir des bourses d'études aux étudiants réfugiés somaliens. La Somalie aura besoin de ces étudiants quand la paix reviendra.

107. La piraterie et les migrations mixtes, ainsi que la traite des personnes et le terrorisme qui y sont liés, demeurent des préoccupations majeures au Puntland et au Somaliland. Comme l'a laissé entendre l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, l'instabilité persistante en Somalie transforme la corne de l'Afrique en «une zone franche économique pour toutes sortes de trafics: drogues, immigrants, armes»⁵. L'expert indépendant exhorte donc la communauté internationale à traiter ces phénomènes tels qu'ils se manifestent sur le terrain avec le sérieux qu'ils méritent. Il y a des milliers de jeunes hommes et de jeunes filles en Somalie qui sont sans emploi, sans éducation et désespérés. Dans ce contexte, les efforts combinés des puissances maritimes pour lutter contre la menace par des moyens militaires n'arrêteront vraisemblablement pas la piraterie. Le temps est venu d'élaborer et de mettre en œuvre une approche globale qui offre une réelle solution politique et économique pour la Somalie.

G. Recommandations destinées à l'Union africaine/Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM)

108. L'expert indépendant reconnaît les efforts louables des forces de la Mission de l'Union africaine en Somalie pour protéger les installations clefs dans la capitale et aux alentours dans des conditions de sécurité très difficiles. Il n'y a pas d'autre solution pour la communauté internationale que de continuer à soutenir le

⁵ Address by Antonio Maria Costa to the Security Council 8 on December 2009. Available from <http://www.unodc.org/unodc/en/about-unodc/speeches/2009-08-12-africa-under-attack.html>.

Gouvernement fédéral de transition, car c'est la meilleure option pour traiter la situation en Somalie. L'expert indépendant prie donc instamment tous les pays de l'Union africaine et de l'OCI de renforcer la Mission de l'Union africaine en Somalie. En particulier, il invite tous les États membres de l'Union africaine qui se sont engagés à fournir des troupes à la Mission de l'Union africaine en Somalie à honorer leurs engagements afin de lui permettre d'atteindre sa force autorisée.

109. Compte tenu des allégations persistantes de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire par les troupes de la Mission de l'Union africaine en Somalie, l'expert recommande que des efforts soient entrepris pour améliorer le respect des normes fondamentales en la matière par ces troupes. Ces efforts devraient en particulier garantir que les zones habitées ne soient sous aucun prétexte la cible de bombardements aveugles.
